



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-091

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Commande publique – Groupement de commandes

Régularisation d'une retenue de garantie

Elle concerne l'entreprise S.A.P. d'Aire sur l'Adour et des travaux de peinture effectués lors de la construction du centre-bourg en 2016.

Cette entreprise a été mise en liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif par jugement du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan le 16/11/2018.

Un montant global de 1 804.66 € correspondant aux retenues de garantie appliquées sur 3 mandaterments est resté sur compte provisoire en trésorerie.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer qui DÉCIDE et VOTE par 12 voix POUR :

- de Libérer les retenues de garantie relatives à l'entreprise S.A.P. d'Aire sur l'Adour pour un montant global de 1 804.66 € du compte provisoire 40471 pour encaissement définitif.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

25 JUN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_091DE
Reçu le 25 JUN 2024